

Magloire Gouture après la publication de deux bans de mariage,  
 et faite au prône de nos messes paroissiales, vu la  
 Arthemise Bernier dispense de l'autre ban accordé en date du  
 huit novembre par le Révérend Mgr Joseph  
 Guilleh Vicaire forain de Monseigneur de  
 Rimouski curé de la Grande Rivière,  
 entre Magloire Gouture, cultivateur fils  
 majeur de Thomas Gouture, Cultivateur  
 et de feu. Clementine Guilleh de la desserte  
 de St Jean Baptiste du Cap-au-Os d'une  
 part et Arthemise Bernier, fille mineure  
 d'Auguste Bernier, cultivateur et de Linville  
 Sylvestre, aussi de St Jean Baptiste du Cap  
 au-Os d'autres part, mais n'étant découvert  
 aucun empêchement à ce mariage et avec  
 l'agrément des parents des époux nous desservant  
 soussigné avons reçu leur mutuel consentement  
 de mariage et leur avons donné la bénédic-  
 tion nuptiale en présence de Cléophas Gouture,  
 frère de l'époux et d'Alphonse Gouture, ami  
 de l'épouse, lequel ainsi que l'épouse ont  
 déclaré ne savoir signer, l'épouse, le té-  
 moin de l'épouse et quelques parents et amis  
 ont signé avec nous. Lecture faite. Deux mots  
 en marge de nous. Un mot rayé nul.

Cléophas Gouture  
 P. N. G. p. t. r.

Arthemise Bernier  
 Alphonse Gouture  
 Octave Gouture  
 Emma Bernier  
 Rosalie Bernier

Pierre - M. Sagnière

B. 14  
 L. Edilon - Michel  
 Lemieux  
 Le dix-neuf novembre, mil neuf cent-sept,  
 nous, desservant soussigné, avons baptisé  
 Joseph - Michel - Edilon, né le dix-sept, fils  
 légitime d'Alphonse Lemieux, cultivateur  
 et de Valida Lamoie, de cette desserte. Parrain,